

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK-AHRAS  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
NIF : 098441019000434

**ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément au article 46du loi 12/23 du 05/08/2023 salant règles générales relatives aux marchés et la rticles , 40 et 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant la réglementation des marchés publics et Des la délégations de service public ,la Direction de l'administration locale de la Wilaya de Souk-Ahras, informe les soumissionnaires de l'appel d'offres national avec Exigence des capacités minimales: RESTE A REALISE D'UN SIEGE DE DAIRA AVEC RESIDENCE A SOUK AHRAS LOT N°01- LE SIEGE-Quotidiens nationaux HORIZONS - en date 19/01/2026 et EL-MASAA en date 11/01/2026

Les résultats provisoire sont:

Marche	Entreprise	Nif	Montant après vérification	Délai de réalisation	Obs
RESTE A REALISE D'UN SIEGE DE DAIRA AVEC RESIDENCE A SOUK AHRAS LOT N°01- LE SIEGE-	MESSAADIA MESSAADI	191410400049428	67.774.432.95DA	06mois	moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix Peut introduire un recours dans les dix (10) Jours à compter de la date d'attribution provisoire auprès de la commission des marchés de la wilaya de souk- Ahras.

Pour les autres soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher auprès du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation